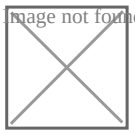

Pose de panneaux phopotovoltaïques (financement)

Par **Carlit 2921**, le **17/09/2014** à **20:53**

Bonsoir,
Je viens de découvrir votre site, je me considère comme une victime du développement des énergies renouvelables. A quel prix cette révolutionnaire avancée si je puis dire. En juin 2010 un « marchand de soleil » très habilement m'a hypnotisé et je me suis retrouvé avec des panneaux photovoltaïques sur mon toit. Un mois plus tard je me suis réveillé lorsque je reçois de la banque SOFEMO un échéancier de remboursement !! Etonné je m'informe la société me répond : » ne tenais pas compte de cela vous n'avez rien à payer ». Perturbé par cette démarche j'ai obtenu de SEFEMO une copie de la demande de crédit et à ma grande stupeur je découvre que nos signatures sont grossissements imitées. Depuis la société comme beaucoup a mis la clé …… ?
La DDPP 34 n'a pas eu de résultat. J'ai déposé plainte le 13 mars 2012 prés du TGI 66 sans suite à ce jour.
Je précise que j'ai déposé plainte conte X le 13/03/2012.
Que puis-je faire espérer pour qu'une suite à cette escroquerie.
Par avance merci.
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés